



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 6

du 19 octobre 2021

Notre souhait de voir se développer dynamique et dialogue !

Nous continuons de penser que cette longue période de fermeture de l'église Notre Dame devrait être utilisée pour préparer la mise en œuvre de nécessaires restaurations prioritaires, d'où cette nouvelle lettre au Maire de Montmorillon, avec copie à Monsieur Benoît BYRSKI, Sous préfet de Montmorillon et à Monsieur l'Abbé Auguste O.J. SAMBOU, affectataire de l'église Notre Dame.

Montmorillon, le 16 octobre 2021

Monsieur le Maire,

Notre association "a pour objet d'agir pour la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur de l'église Notre Dame de MONTMORILLON, de son mobilier et de son environnement" (*Statuts, article 2*).

Depuis sa création, le 19 mars 2014, nous avons fait connaître l'intention de ses membres de participer à la restauration d'éléments intérieurs de l'église, notamment par l'organisation de manifestations et événements en vue de récolter des fonds pour la sauvegarde, et la restauration de l'édifice et de son mobilier.

Dès 2015, dans le cadre de la préparation à de telles démarches, nous avons fait des recherches, et réalisé plusieurs dossiers portant sur des restaurations qui nous sont apparues prioritaires.

Elles concernent tout particulièrement :

- Les vitraux dont des panneaux sont déformés et affaissés, montrent des casses, des manques et des présences de jour entre le plomb et le verre. Les pièces réalisées lors des restaurations sur les baies du chœur dans les années 1970 ou 1980, considérées comme de mauvaise facture esthétique et technique par des spécialistes, devraient être entièrement refaites.
- Le chemin de croix conservé sur les murs nord et sud de la nef de l'église Notre Dame 14 stations réalisées entre 1868 et 1869 par le peintre Jules CARRE (1846-1871). Ces huiles sur toile, aux dimensions intérieures 72,5 x 53 cm sont inscrites au titre des monuments historiques par arrêté en date du 21 juin 2007.
- L'orgue.

Pour organiser des opérations en vue de récolter des dons, il est indispensable de connaître le coût des travaux à réaliser ou leur estimation, et d'avoir obtenu l'autorisation du propriétaire qu'est la commune de Montmorillon.

A chacune de nos assemblées générales, nous avons soumis à la représentante de la mairie la demande de réalisation d'un diagnostic portant sur l'ensemble de l'église, incluant les éléments précités, préalable à toute estimation de travaux, tout comme nous l'avons fait auprès de vous dans nos courriers en date du 18 juin 2020 et du 25 novembre 2020, ainsi que lors notre entretien du 8 décembre 2020.

Cette demande n'a pas encore reçu de réponse, de même que la mise en place d'une commission d'échanges promise pendant la campagne préélectorale pour les élections municipales.

Nous continuons de penser que cette longue période de fermeture de l'église Notre Dame devrait être utilisée pour préparer la mise en œuvre des nécessaires restaurations prioritaires précitées.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre association à faire réaliser, à ses frais, par des entreprises spécialisées, un diagnostic de l'état des vitraux et des tableaux du chemin de croix, et une estimation des travaux qui seraient envisagés, dans la perspective de leur restauration.

Offert au clergé de l'époque par la famille de TAVEAU, l'orgue de l'église Notre Dame ne figure pas sur la liste de l'inventaire des biens dépendant de la Fabrique de cette église, dressé en exécution de l'art. 3 de la loi du 9 décembre 1905, l'an mille neuf cent six, le vingt six janvier à une heure du soir, par TABUTEAU sous Inspecteur à Poitiers dûment commissionné et assermenté par le Directeur des Domaines, à Poitiers.

Simplement posé sur le plancher de la tribune, il ne peut donc être considéré comme meuble par destination, puisqu'il n'est pas scellé : il appartient donc à la paroisse.

Ainsi, par courrier en date du 7 octobre 2021, nous avons demandé à l'affectataire, Monsieur l'Abbé Auguste O.J. SAMBOU curé de la paroisse Sainte Jeanne Elisabeth en Montmorillonais, de nous autoriser à faire réaliser un diagnostic de l'orgue, des améliorations qui pourraient être apportées en tenant compte des souhaits de la paroisse et de l'organiste, ainsi que l'estimation des travaux qui seraient à réaliser

Si nous avons une réponse favorable, nous vous demanderons alors de bien vouloir nous autoriser à entrer dans l'église pour faire réaliser ce diagnostic par une entreprise spécialisée.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien apporter à notre démarche.

Nous réitérons notre souhait de voir se développer, sur ce dossier important, une dynamique, et donc un dialogue, associant à la collectivité propriétaire de l'église Notre Dame, les citoyens attachés au patrimoine, et désireux de participer à la sauvegarde de cet élément emblématique de notre patrimoine commun.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.